

Compte-rendu
Du groupe de travail Développement
Et valorisation de la vie sociale et du cadre de vie
Du Mardi 20 février 2007

Présents : Fernand AFONSO, Gérald DE BAILLOU, Claude CARBONNELL, Liliane GABOREAU, Sylviane GRAZZINI, Marylène LAMBIASE, Jean-Charles LECOQ, William PHILIPPOT, Guy VERNHES, représentant de l'union des aveugles, Gérard PEDEN, représentant de l'association des paralysés de France, Charles VALENZA, président de l'association BOULEGAN, Annic GUILLOT, chef de soutien médicaux sociaux au centre de la Gauthière.

Excusés : André GAGLIO, Teresa TIGRATO, Albert VALLAURY.

L'objet de la réunion porte sur :

Le bouclage du travail effectué par le groupe de travail, avec l'audition de Monsieur Charles VALENZA, Président de l'association BOULEGAN.

Il s'agit de mieux cerner les problèmes de développement rencontrés par cette association spécialisée dans le transport à la demande des personnes à mobilité réduite.

Concernant les documents qu'il a communiqué au groupe de travail, Monsieur Gérard PEDEN indique qu'il s'agit d'un état des lieux effectué à la demande du conseil général. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur l'accessibilité des équipements publics et d'activités privées, mais de faire un constat qui incite les décideurs à s'inscrire dans une démarche d'amélioration.

Le groupe de travail est unanime pour demander au Président de la Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile de réunir la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission, à laquelle nous souhaitons participer, devrait également être ouverte à toutes les associations qui œuvrent sur ces questions ainsi que les établissements spécialisés du territoire.

Au cours de cette réunion nous communiquons l'ensemble des pièces sur lesquelles notre travail a abouti, déplacement, emploi dans les services publics, accessibilité aux équipements publics.

L'idée est émise d'éditer une brochure qui fixe les responsabilités du public et du privé en matière d'accessibilité. Madame Annic GUILLOT fait part de sa déception après sa rencontre avec les techniciens communautaire en charge des déplacements.

En effet, aucune réponse n'a été à ce jour apporté au problème qu'elle a soulevé il y a plusieurs mois. Il s'agissait d'examiner la possibilité d'utiliser la ligne 9 de transport en commun, qui longe la CD 43, pour acheminer les handicapés sur le complexe commercial d'Auchan.

Le groupe de travail se propose de rentrer en contact avec Mario FABRE pour obtenir des informations sur cette question.

Avant de procéder à l'examen de la situation de Boulegan, Monsieur Charles VALENZA insiste sur le fait que les handicapés ont certes des droits mais également des devoirs.

De ce point de vue, il indique que trop souvent des personnes handicapées en fauteuil roulent sur la chaussée alors qu'ils existent des voies aménagées.

Cela constitue un danger grave et un acte d'incivisme caractérisé.

Concernant l'association Boulegan, l'accompagnement spécialisé qu'elle met en œuvre à aujourd'hui 15 ans d'expérience. A l'origine l'association c'est créée sur la base d'une solidarité et d'un service rendu entre ami.

Depuis la demande c'est fortement accrue et l'expertise des membres de l'association a gagné en rigueur et en professionnalisme.

Boulegan est d'ailleurs régulièrement sollicité pour transmettre son savoir-faire auprès des structures qui s'inspirent de l'exemple aubagnais.

La difficulté rencontrée à présent c'est que les moyens financiers ne progressent pas à proportion des besoins générés par le développement de la demande, et ce malgré les subventions de la région, du département et de la communauté du pays d'Aubagne et de l'Etoile principal contributeur de l'association.

53 000€ en 2005, 65 000€ en 2006. La faiblesse des ressources conduit Boulegan à recourir aux emplois aidés sous contrat. Il s'agit donc d'emploi précaires recrutés pour deux ans ce qui n'offre pas de perspective aux salariés.

Cela se ressent dans la motivation de ces personnels, d'autant que les horaires et les conditions de travail sont contraignants.

En effet, Boulegan s'adresse à deux catégories d'utilisateurs :

- 1) Des personnes semi-autonome, 2) les handicapés lourds.

Dans le premier cas, c'est de l'accompagnement spécialisé, dans le second, il s'agit de personnes dont la prise en charge est totale sur l'ensemble des déplacements, y compris à la sortie du véhicule.

En ce sens, Boulegan assure un service unique que les transports en commun même adaptés ne peuvent offrir.

Quelques chiffres :

Entre septembre 2005 et septembre 2006, 5400 transports individuels ont été effectués.

La flotte est composée de quatre véhicules, un master, deux véhicules Kango aménagés, un véhicule Kango classique.

Six personnes sont employées, une directrice, une personne chargée du planning et de la communication et quatre chauffeurs.

La structure a un statut associatif, Boulegan est dirigé par un Conseil d'administration.

Les personnes à mobilité réduite qui souhaitent utiliser ce mode de déplacement doivent payer une cotisation annuelle de 25€ qui couvre les frais d'assurance. Le ticket est de 3€ pour un aller simple quelle que soit la distance.

Pour un déplacement sur Marseille, il en coûte le même prix que la navette des transports publics.

Autre élément du débat, la Gauthière où le foyer Popineau sont dotés de leur propre moyen de transport mais n'assure pas l'accompagnement à la demande.

En conclusion, Monsieur VALENZA insiste sur une erreur à ne pas commettre, celle d'une mise en concurrence des différents modes de transports spécifiques.

L'avenir de Boulegan n'est pas assuré, peut-être que sa pérennité passe son intégration dans un service public qui prendrait appui sur la qualité de ses prestations.

C'est en tout cas ce que souhaitent l'équipe associative Boulegan et son personnel ainsi que les nombreux usagers qui en bénéficient.

Prochaine réunion sera fixée en fonction de la date de la réunion de la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

William PHILIPPOT

Président du groupe de travail

Développement et valorisation

De la vie sociale et du cadre de vie